



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 076-2022
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.89

Déposée le : 17.03.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Stocker (Biel/Bienne, pvl) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 645/2022 du 15 juin 2022
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -

Décharge de Teuftal : un colosse aux pieds d'argile ?

La décharge de Teuftal sise dans la commune de Mühleberg est l'un des plus vastes sites de stockage définitif du canton. Depuis les années 1970, des résidus stabilisés et des scories y sont entreposés dans différents compartiments, de même que, dans un dépôt isolé, des déchets spéciaux issus de l'industrie chimique bâloise. La société qui exploite cette décharge estime que la réserve de stockage sera encore suffisante jusqu'en 2040 et que la décharge aura alors atteint un volume de 7,2 millions de mètres cubes. Selon la planification actuelle, la phase de surveillance et de gestion post-fermeture qui suivra ne doit durer que jusqu'en 2090, après quoi les installations de traitement des eaux d'infiltration devront être fermées et les bâtiments d'exploitation restants démolis. Des provisions ont été constituées et des analyses de la situation et des risques ont été rédigées en continu, pour la dernière fois en 2016. Le prochain état des lieux est attendu vers 2026.

Indépendamment de cela, un article scientifique de géologie publié en 2019 dans les « Mitteilungen der Naturforschende Gesellschaft Bern »¹ a émis l'hypothèse que la décharge de Teuftal se trouverait sur une faille tectonique qui pourrait être considérée comme le prolongement d'une zone sismique connue sous le nom de « faille fribourgeoise ». Lors de la conception de la décharge il y a plus de cinquante ans, la situation géologique avait été jugée favorable et exempte de problème. S'il s'avère désormais qu'il existe effectivement un risque élevé de tremblement de terre dans la zone inférieure du lac de Wohlén, cela remet en question le comportement à long terme et l'étanchéité du corps de la décharge. Comme la décharge de Teuftal se trouve à proximité immédiate de la rive gauche du lac de Wohlén, des eaux d'infiltration non détectées et non collectées finiraient inéluctablement dans l'Aar avant d'être entraînées dans le lac de Bienne via le canal de Hagneck. La station de conditionnement d'eau du lac à Ipsach

¹ <https://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=mnbn-002%3A2019%3A76>

pompe l'eau du lac de Biene pour fournir de l'eau potable. Actuellement en cours d'agrandissement, cette infrastructure est indispensable pour approvisionner les générations futures en eau dans la région de Biene.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Exigera-t-il de la prochaine analyse de la situation et des risques concernant la décharge de Teuftal qu'elle fournisse des informations fondées sur les conditions géologiques du site ?
2. Peut-il garantir que les rapports de sécurité soient rendus publics en vertu du principe de la transparence ?
3. Estime-t-il le programme de gestion post-fermeture actuellement prévu jusqu'en 2090 raisonnable au regard de la taille de la décharge et des risques potentiels ?

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif répond comme suit aux questions posées :

1. Le Plateau suisse présente un risque sismique faible. Selon la norme de construction SIA 261, la région de Mühleberg, et donc le site de la décharge de Teuftal, sont situés dans une zone sismique 1b, autrement dit soumise au deuxième niveau le plus faible d'aléa sismique. À l'heure actuelle, aucun signe d'activité sismique accrue n'a été relevé dans cette zone. Les enregistrements des séismes instrumentaux de magnitude 2 et plus effectués entre 1975 et 2021 par le Service sismologique suisse de l'EPF Zurich n'ont relevé aucun événement dans la région de Mühleberg. Le niveau de risque demeure donc inchangé.

Depuis la mise en service du site, la stabilité de la décharge de Teuftal a été contrôlée à plusieurs reprises. Depuis longtemps déjà, des contrôles sont effectués tous les ans dans ce sens. Ces contrôles géotechniques et géométriques sont décrits et évalués dans les rapports annuels correspondants. Ils fournissent des informations fondées sur les conditions géologiques du site. Ces contrôles ne révélant aucun élément anormal, l'on peut considérer que la stabilité globale de la décharge est garantie.

2. Oui. Selon le principe de transparence, toute personne a le droit de consulter les documents officiels, pour autant qu'aucun intérêt public ou privé prépondérant ne s'y oppose (article 17 de la Constitution du canton de Berne).
3. Oui. La durée de la phase de gestion après fermeture d'une décharge est fixée à 50 ans dans l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED). Au plus tard après 50 ans, aucune mesure active de protection de l'environnement ne devrait plus être nécessaire. En ce qui concerne le principal vecteur d'émissions, à savoir les eaux, cela signifie qu'aucune atteinte nuisible ou incommodante aux eaux souterraines exploitables ou utilisées ou aux eaux superficielles ne doit émaner d'une décharge mise hors service. Dans le cadre du renouvellement de l'autorisation d'exploitation (tous les 5 ans), il est vérifié si l'évaluation des risques liés à la décharge requiert la réalisation de mesures d'assainissement ou des modifications des provisions financières. Sur la base des évaluations régulières de l'aléa sismique, le Conseil-exécutif considère que la durée de 50 ans de la phase de gestion post-fermeture est suffisante.

Destinataire
– Grand Conseil